

FICHE D'INFORMATION SUR LE METIER DE CONTROLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Emploi de catégorie B

FORMATION INITIALE

Le cycle de formation professionnelle d'une durée totale d'un an, est composé d'une formation théorique probatoire à l'École Nationale des Finances Publiques (ENFiP), dans l'établissement de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), de Lyon (Rhône) ou de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et d'une formation pratique probatoire dans la direction de recrutement, sur le poste d'affectation ou, le cas échéant, dans l'intérêt du service, sur un poste identique.

Ces deux périodes de formation donnent lieu à une évaluation, en vue de la titularisation dans le grade de contrôleur des Finances publiques.

Les stagiaires reçoivent, notamment, une formation financière, juridique, économique, comptable et technique.

FONCTIONS

Le contrôleur des Finances publiques exerce des fonctions très diversifiées dont les principales sont :

- dans un service des impôts des particuliers (SIP) ou dans un service des impôts des entreprises (SIE), la participation à la mission d'accueil, de gestion fiscale, de recouvrement et de contrôle sur pièces ;
- la participation à l'exécution du budget de l'État ou celui des collectivités locales ;
- l'aide à l'élaboration de prestations d'expertise et de conseil financier auprès des décideurs locaux ou des entreprises ;
- la participation à des fonctions supports au sein d'un service des ressources humaines, de la formation professionnelle ou encore du budget-logistique ;
- plus généralement, la collaboration dans une direction locale ou en administration centrale aux travaux des rédacteurs.